

Compte-rendu de la Séance du 02 Novembre 2010

Étaient présents : Mmes BOUTIGNY, BOQUET, LEBAS, MAILLARD
MM. BOUDIER, DETOURNAY, HAUZAY, JAUDRIAT,
LECORDIER, LEGEMBRE, LETHUILLIER, RIBET.

Etaient absents : Mmes FLOURY et LEROY
Mr LAVENU

Mme BOUTIGNY disposait du pouvoir de Mr LAVENU
Mme BOQUET disposait du pouvoir de Mme LEROY
Mr DETOURNAY disposait du pouvoir de Mme FLOURY

M. HAUZAY était nommé secrétaire de séance.

☆☆☆☆☆

Approbation du procès verbal de la séance du 09 Septembre 2010 :

Il est approuvé à l'unanimité.

☆☆☆☆☆

ECOLE

Projet d'extension de l'école :

Monsieur BOUDIER présente le nouveau plan du projet, l'estimation du montant des travaux (environ 684 000 € TTC) et les moins values appliquées suite à des modifications. Le Conseil Municipal se prononce sur certains choix afin que l'architecte puisse établir la demande de permis de construire. (réhabilitation du préau existant, couverture en ardoises naturelles, traitement magnétique de l'eau de la cantine, etc ...)

M. le Maire donne connaissance d'un devis de M. MESSIE d'un montant de 4 171 € pour la réhabilitation de l'actuel préau.

Par ailleurs, l'emprise du projet, va amputer le boulodrome d'environ 14 mètres. Monsieur Jean-Louis LUCAS, Président de l'Amicale Bouliste, intervient afin de demander l'étude d'un nouveau terrain. Il se charge de se procurer pour le compte de la commune, des devis pour ces travaux d'aménagement.

Mme BOUTIGNY, indique que la commune peut prétendre à des aides et subventions de l'état et du département. Il resterait à la charge de la commune entre 270 000 et 310 000 € HT en fonction des choix (parking, chauffage) et hors mobilier périscolaire.

Les travaux débuteront en juin/juillet 2011 pour la cantine, avril 2012 pour le périscolaire, pour une livraison fin décembre 2012.

Recensement des indices de cavités

Le Conseil Municipal ne valide pas l'étude complémentaire réalisée par le Cabinet INGETEC considérant que les prestations fournies ne correspondaient pas aux stipulations prévues dans le marché. Le Conseil Municipal demande en outre des renseignements complémentaires concernant le positionnement de certaines parcelles Napoléoniennes.

Par ailleurs dans le cadre du projet d'extension de l'école, le Conseil Municipal délibère pour autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour réaliser des sondages et peut-être lever l'indice de cavité souterraine situé dans le périmètre des travaux.

Syndicats et Communauté de Communes

Etude d'hydraulique douce

M. RIBET informe le Conseil Municipal que certains aménagements d'hydraulique douce seront financés par le Syndicat du bassin versant de l'Oudalle (fascines, plantation de haies, remise de parcelles en herbe ...) mais seront réalisés par les agriculteurs.

Par ailleurs, la Communauté de Communes de Saint-Romain va réaliser de gros aménagements sur le territoire communal.

TRAVAUX

Chauffage salle polyvalente

Considérant la mise en place du nouveau système de chauffage de la salle polyvalente, le Conseil Municipal envisage de demander aux locataires de la salle polyvalente le règlement des frais d'électricité (sur la base du prix moyen du kWh).

Une période d'essai pendant laquelle le compteur sera relevé avant et après chaque location permettra d'étayer ce projet.

MM. BOUDIER et LECORDIER doivent relancer la société RIMBERT pour obtenir un contrat d'entretien ainsi qu'une visite de contrôle pour vérifier le réglage du chauffage.

COMPTABILITE

Décisions modificatives

Monsieur le Maire expose que les crédits prévus à certains comptes du budget de l'exercice 2010 étant insuffisants, il convient d'effectuer des virements de crédits. Le Conseil Municipal délibère donc pour prendre les décisions modificatives suivantes :

- Virement du compte 2182 « autres immobilisations Matériel de Transport » (chapitre 94 : Matériel divers) vers le compte 2188 « Autres immobilisations corporelles (chapitre 100 : Equipement scolaire) pour un montant de **500 euros**.
- Virement du compte 2182 « autres immobilisations Matériel de Transport » (chapitre 94 : Matériel divers) vers le compte 2315 « Immobilisations en cours, installations techniques (réseaux) » (chapitre 99 : Aménagement du Centre Bourg) pour un montant de **2000 euros**.